



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

Séance extraordinaire du 27 juin 2018

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN, TENUE LE MERCREDI 27 JUIN 2018 À COMPTER DE 9H20, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

Est également présente : Madame Lise Coupal, DG adjointe et sec.-trés. adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l'avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 9h20.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-06-262

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Destitution au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
4. Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour le chemin des Diligences;
5. Mandat à la firme d'ingénieurs Exp. pour les plans et devis pour la reconstruction du chemin du Théâtre;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

3. DESTITUTION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

RÉSOLUTION 2018-06-263

ATTENDU les articles 12c. et 18 du règlement no. 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le bris de confidentialité de M. Pierre Landry lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

Séance extraordinaire du 27 juin 2018

ATTENDU la dissidence et le manque de confiance manifestés publiquement par M. Yves Racicot envers ses collègues commissaires, le président, et le secrétaire du CCU;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil municipal destitue M. Pierre Landry et M. Yves Racicot du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) POUR LE CHEMIN DES DILIGENCES;

RÉSOLUTION 2018-06-264

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Memphrémagog a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon les bordereaux de soumission de l'entrepreneur retenu (appels d'offres) du coût des travaux compte tenu des bordereaux de soumission des entrepreneurs retenus pour le pavage et pour les matériaux granulaires;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil de la municipalité d'Eastman autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS EXP. POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU THÉÂTRE;

RÉSOLUTION 2018-06-265



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

Séance extraordinaire du 27 juin 2018

Il est **proposé par le conseiller, Maurice Séguin**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

QUE la municipalité mandate la firme Exp. pour les plans et devis pour la reconstruction du chemin du Théâtre pour un montant supplémentaire de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2018-06-266

Il est **proposé par le conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la présente séance soit et est levée à 9h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Lise Coupal
DG adjointe et sec.-trés. adjointe

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Eastman

[A large, faint, diagonal watermark or signature is visible across the page.]